

Pièces à joindre

• **Vous devez joindre à cette demande :**

1. - une déclaration de ressources établie sur l'imprimé spécial ci-joint ;
ou si vous bénéficiez de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité ou du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation d'insertion versée aux demandeurs d'asile, un document justifiant que vous percevez cette prestation.
2. - Une photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition et ou si vous disposez de ressources imposables à l'étranger, toutes pièces équivalentes.

En outre, si vous êtes salarié,

vos feuilles de paye de l'année dernière ou une attestation de votre employeur précisant les salaires et leurs accessoires que vous avez perçus au cours de l'année dernière - non compris les prestations familiales.

Si vous étiez au chômage,

tout document justifiant des diverses allocations que vous avez perçues et que vous percevez actuellement (carte de pointage, décision de l'ASSEDIC, dernier bulletin de perception...)

3. - Si depuis le premier janvier dernier, vous avez subi une modification du niveau de vos ressources (augmentation ou diminution : mise à la retraite, licenciement, divorce ou séparation de corps, abandon par votre conjoint), tous documents justifiant de vos ressources actuelles.
4. - Une copie des décisions de justice qui ont déjà pu être rendues dans cette affaire et le cas échéant, copie de l'assignation et de tous les actes de procédure qui vous ont été remis, ainsi que la copie de la décision administrative contestée ou de la réclamation adressée à l'autorité administrative.
5. - Dans le cas où vous avez saisi une juridiction administrative, une copie de la requête que vous avez adressée à cette juridiction.
6. - Selon le cas, une fiche familiale ou individuelle d'état civil et de la nationalité signée de votre main.
7. - Si vous êtes étranger et ressortissant d'un État membre de la Communauté Économique Européenne, toutes pièces justifiant de votre nationalité ;
ou non ressortissant d'un État membre de la Communauté Économique Européenne, toutes pièces et documents sous le couvert desquels vous êtes autorisé à résider en France ainsi qu'une justification du caractère habituel de cette résidence.
8. - En cas de demande d'aide juridictionnelle provisoire tous éléments justifiant qu'il y a urgence, que la procédure met en péril vos conditions essentielles de vie ou que la date de l'audience qui vous a été notifié est dans moins d'un mois.

Fait à, le

Signature